

Procès-Verbal du conseil de quartier

Maison Blanche - Vauban

Séance d'installation

Jeudi 17 juin 2021 19h45

Hôtel de ville, Châtillon

Membres du conseil de quartier :

Louis-Marie BASSIEN / P

Yan BERTIN / P

Laurent CLAMAN / P

Rachida DALI / P

Julie DURAFFOURG / P

Isabelle GACHOT / P

Nicolas GALLOYER / E

Jérôme LEGRAND / E

Jennifer LEGRAND / P

Céline MOERS / P

Angie OCAMPO / P

Banu ORAY / P

Gwendoline PRINCE / P

François RAYMOND / P

David Samy ZAIDI / P

Said ZARIOUHI / P

Stéphane JACQUOT, maire-adjoint, coprésident désigné par Madame la Maire / P

Élus municipaux invités :

Nadège AZZAZ, Maire

Christophe MOUTON, maire-adjoint en charge de la démocratie locale, adjoint aux quartiers

Administration :

Linda HAFIANE, chargée de mission Prévention – Citoyenneté

Deux agents de la Police Municipale dont l'anonymat est demandé.

Légende :

A / Absent

E / Excusé

P / Présent

Ouverture du conseil du quartier Maison Blanche - Vauban

Madame la Maire accueille les premiers conseillers du quartier Maison Blanche - Vauban issus du tirage au sort par huissier le 4 mai 2021 en l'hôtel de ville de Châtillon. Elle les remercie pour leur engagement. Madame la Maire salue les conseillers et confie la séance d'installation à Monsieur JACQUOT, maire-adjoint en charge de la Sécurité, prévention de la délinquance, citoyenneté, affaires générales, état civil, qu'elle a désigné comme coprésident du conseil de quartier Maison Blanche - Vauban.

Monsieur Stéphane JACQUOT invite alors chacun des conseillers à se présenter brièvement et à expliquer en quelques mots son intérêt pour le conseil de quartier.

Après ce tour de table, Le coprésident désigné rappelle les règles à respecter pour que les travaux de cette réunion du conseil de quartier se déroulent dans les meilleures conditions grâce à des participants qui :

- Se respectent les uns les autres, sans distinction
- S'expriment en sincérité et en toute neutralité
- Recherchent l'intérêt général
- Participent activement

Le coprésident désigné présente l'ordre du jour :

- Constitution des conseils de quartier
 - Présentation, enjeux et fonctionnement
 - Lecture du règlement intérieur
 - Élection des co-présidents
- Premiers sujets
 - Introduction du référent de la police municipale pour le quartier
 - Participation des coprésidents des conseils de quartier au CLSPD
 - Organisation d'une visite exploratoire pour projet d'implantation d'arbres
- Calendrier des prochaines réunions du conseil de quartier

1. Constitution des conseils de quartier

Le coprésident désigné présente les grands principes des conseils de quartier conformément à la loi Vaillant pour la démocratie de proximité de 2002 et à la délibération votée en conseil municipal le 7 octobre 2020.

Présentation, enjeux et fonctionnement

Un conseil de quartier est un trait d'union entre les habitants et la municipalité :

- Organe consultatif pour la municipalité
- Transmission des attentes des habitants aux élus
- Proposition de projets à mettre en œuvre dans le quartier
- Expression des avis sur le cadre de vie

Les conseils de quartier à Châtillon :

- Sont au nombre de cinq
- Se réunissent au minimum deux fois par an
- Pour un mandat de trois ans
- Sont composés chacun de 15 membres bénévoles âgés de plus de 18 ans
- Se tiennent en public et sont ouverts à tous les Châtillonnais

Monsieur JACQUOT indique que des sujets comme l'antenne de la Police municipale et l'aménagement du quartier seront à l'ordre du jour des séances du conseil.

Lecture du règlement intérieur

Le coprésident désigné invite Monsieur MOUTON, maire-adjoint à la démocratie locale à donner lecture du règlement intérieur.

Un conseiller pose la question si un déménagement et un changement d'adresse dans un autre quartier impose la perte de son rôle de conseiller de quartier.

La clause 4.4 du règlement intérieur prévoit qu'en cas de manquement au présent règlement intérieur le conseiller perd sa qualité de membre du conseil de quartier. La clause 4.2 précise que le membre doit habiter le quartier. Les critères de la clause 4.2 n'étant plus remplis, le membre qui déménage dans un autre quartier perd donc sa qualité de conseiller du quartier pour lequel il avait candidaté et été tiré au sort.

Élection du coprésident

Le règlement intérieur prévoit que les 15 conseillers élisent l'un d'entre eux comme coprésident aux côtés du coprésident désigné par Madame la Maire.

Monsieur JACQUOT présente le rôle du coprésident élu par les conseillers et informe les conseillers qu'il siégera au CLSPD.

Madame Linda HAFIANE décrit les missions du CLSPD, le conseil local de prévention de la délinquance comme un cadre de concertation des acteurs publics et citoyens légitimes sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans la commune.

Une conseillère avait fait part et confirme son souhait de se présenter à cette élection : Madame Isabelle GACHOT.

N'ayant pas d'objection à un vote à l'unanimité, les conseillers élisent Madame GACHOT, coprésidente du conseil de quartier.

Madame GACHOT rejoint le coprésident désigné par Madame la Maire, Monsieur JACQUOT, à la table des coprésidents et élus municipaux.

2. Premiers sujets

Introduction du référent de la police municipale pour le quartier

Deux policiers municipaux seront les référents pour le quartier sur les questions de sécurité. Ils se tiennent à la disposition des conseillers et ils peuvent être contactés.

Les conseillers interrogent les référents sur les regroupements de personnes, les interventions de la police nationale, le projet d'antenne dans le quartier et la vidéoprotection.

Monsieur JACQUOT apporte des précisions sur les démarches entreprises par la municipalité pour le souci de ventes à la sauvette et contrebande de cigarettes à la sortie du métro, le projet d'antenne en indiquant que le projet fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine séance du conseil du quartier.

Participation des coprésidents des conseils de quartier au CLSPD

Ce point a été abordé au moment de l'élection du coprésident.

Projet végétalisation participative

Monsieur JACQUOT présente le projet de végétalisation participative conçu par Madame Elodie DORFIAC, maire-adjointe en charge de la transition écologique, aux mobilités et aux espaces verts et Madame Marine CAVILLON, conseillère municipale déléguée de la majorité à l'Éco-citoyenneté et à la biodiversité.

Faisant le constat de très nombreuses – et larges - zones non végétalisées de la commune, la municipalité a décidé la plantation d'arbres et d'arbustes sur toute la durée du mandat. 5 arbres et 50 arbustes seront ainsi plantés dès cette année pour le quartier Maison Blanche - Vauban. Il est proposé aux conseillers de participer à un parcours dans le quartier accompagné par les élus et les services techniques en charge de ce projet.

Les conseillers choisissent la date du 30 juin 2021 à 19h00.

3. Calendrier des prochaines réunions du conseil de quartier

Les conseillers retiennent la date du jeudi 16 septembre 2021 à 19h45.

Monsieur MOUTON, maire-adjoint à la démocratie locale et aux quartiers sollicite les conseillers sur les moyens de communication qu'ils souhaitent employer. Monsieur MOUTON indique qu'en effet les services de la ville vont instruire la solution dont pourraient disposer les conseillers du quartier pour échanger des informations entre les séances de quartier. Cette instruction nécessitera du temps du fait de la refonte du site internet de la ville et du développement d'une application à venir sur téléphone pour les Châtillonnais.

Les conseillers acceptent de partager aux autres conseillers du quartier, leur adresse électronique, le contactent, ceci de manière volontaire.

Les coprésidents, Monsieur JACQUOT et Madame GACHOT proposent que les conseillers partagent de cette manière les premiers sujets qu'ils identifient à considérer pour le quartier.

Les coprésidents remercient les conseillers pour cette séance d'installation très riche et lèvent la séance.